



Horbourg-Wihr, le 18 mars 2021

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

Comme vous le savez, l'Education nationale en lien avec les autorités sanitaires et préfectorales lance une campagne de dépistage de la COVID-19 par tests salivaires dans les écoles maternelles et élémentaires à destination des élèves et des personnels volontaires ne présentant pas de symptômes.

Ces tests seront réalisés en partenariat avec des laboratoires d'analyse médicale agréés, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Il s'agit de recueillir un crachat.

Les premiers tests auront lieu au cours de la semaine prochaine et deux autres tests seront nécessaires à deux ou trois semaines d'intervalle. Les dates exactes vous seront communiquées ultérieurement.

Ainsi, pour que votre enfant puisse bénéficier d'un test salivaire gratuit dans son école, à partir de la semaine prochaine, vous devez :

- 1. Compléter le formulaire en ligne sur le blog (www.ecoleleserables.fr) pour le lundi 22 mars (avant 8h30) dernier délai

ET

- 2. Rendre à l'enseignant.e l'autorisation parentale ci-jointe complétée pour le lundi 22 mars (avant 8h30) dernier délai

24 heures après le prélèvement, le laboratoire d'analyse médicale vous communiquera le résultat du test par SMS ou par mail (selon les informations que vous aurez renseignées dans l'autorisation ci-jointe).

- Si le résultat est positif, il faudra isoler votre enfant (et les autres membres de la famille) et prévenir sans attendre l'école.
• Si le résultat est négatif, les mesures barrières (port du masque pour les élèves à partir du CP, distanciation physique et lavage régulier des mains...) devront toujours s'appliquer.

Sachant pouvoir compter sur votre précieuse collaboration, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de l'école

Formulaire de renseignements et de consentement pour la réalisation d'un examen de dépistage de la Covid-19 utilisant les tests sur prélèvement salivaire pour une personne mineure

Informations d'identité du mineur :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. / ..

Classe : 1 2 3 4

Informations l'assuré social :

N° de sécurité sociale :

Caisse : CPAM / MGEN / autre :

Adresse du domicile :

N° téléphone mobile du ou des parents :

Et/ou n° Téléphone fixe des parents :

Courriel des parents : .....@.....

Le résultat du test de l'enfant mineur sera communiqué aux parents. La mention du téléphone mobile et du courriel des parents est essentielle pour permettre l'envoi des résultats du test par le système d'information national SI-DEP.

Recueil du consentement des titulaires de l'autorité parentale :

Le/ les parent(s) ou responsables légaux de l'élève, après avoir pris connaissance des informations présentées par l'éducation nationale, consent(ent) à la réalisation du test salivaire sur leur enfant :

Oui Non

Dans l'hypothèse où les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale, le formulaire peut être signé par un seul d'entre eux, le parent signataire garantissant que le second titulaire de l'autorité parentale consent également à la réalisation du test de dépistage sur son enfant.

Signature du / des responsable(s) légal(aux) :

(il ne faudra signer qu'une date à la fois, le document vous sera rendu avant chaque prélèvement)

Table with 3 columns: Pour le prélèvement de la semaine du 22 mars, Pour le prélèvement du : (Date et signature), Pour le prélèvement du : (Date et signature). Each cell contains 'Oui Non' checkboxes.

Les données concernant votre enfant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé(https://solidaritessante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies). Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Réfèrent en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rqpd@sante.gouv.fr. Les données de votre enfant peuvent être conservées par le professionnel de santé pour une durée de trois mois afin de permettre le respect des obligations réglementaires en termes de traçabilité du test. A l'issue de ce délai, les données de votre seront supprimées